

CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS SOLITAIRE DOUBLE EQUIPAGE, 29ER AVENANT #2

L'IC 6 programme est modifiée comme suit :

Heure du premier signal d'avertissement	Nombre de courses programmées
Samedi 26 août : 14H00	3

L'IC 17 demande d'instruction est modifiée comme suit :

17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.3. Les formulaires de réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être retirés et déposés au **deuxième étage du bâtiment principal du club au bureau résultat dans le temps limite prévu.**

Publié le 25 Août à 19h45

Baptiste MEYER DIEU : Délégué Technique FFVoile

